

**Bureau de la métropole du 29 septembre 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
15 septembre 2017

Conseillers en exercice  
39

**Président : M. François CUILLANDRE**

Le Bureau de Brest métropole s'est réuni le vendredi 29 septembre 2017 à 10 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE , Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, Vice-Présidents.

Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme P. HENAFF, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, Mme B. MALGORN, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Conseillers.

M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. B. SIFANTUS, Conseillers.

Mme G. ABILY, Conseillère déléguée.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. P. KARLESKIND, Vice-Présidents.

, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

M. P. APPERE, M. F. PELLICANO, Conseillers délégués.

**B 2017-09-241 HABITAT**

**Passeport pour l'accession - Approbation de l'actualisation des conditions d'éligibilité des acquéreurs au Passeport pour l'accession.**

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER  
donne lecture du rapport suivant

**HABITAT – Passeport pour l'accession - Approbation de l'actualisation des conditions d'éligibilité des acquéreurs au Passeport pour l'accession.**

**EXPOSE DES MOTIFS**

La politique locale de l'habitat comporte depuis 2008 un objectif de production de logements dits à « coûts abordables » pour permettre de développer une diversité d'offre de logements capable de satisfaire le plus grand nombre de ménages. Une partie de cette offre neuve à coûts abordables sont des logements locatifs sociaux, une autre partie d'entre eux est constituée de logements destinés à de futurs propriétaires occupants modestes, en appartements ou en maisons. Au sein de ce dispositif, Brest métropole apporte une aide financière aux ménages modestes, aide financière appelée « Passeport pour l'accession ». Cette aide consiste en la prise en charge par Brest métropole des intérêts du Prêt à Taux Zéro (PTZ) local de la collectivité.

Le montant des intérêts pris en charge par Brest métropole est de 3 000 € pour un ménage de moins de 3 personnes, et de 4 000 € pour un ménage de 4 personnes et plus. Ces aides permettent aux établissements bancaires partenaires de la métropole de proposer un prêt à taux zéro local respectivement de 20 000 € et de 25 000 €.

Le Passeport pour l'accession est actuellement octroyé aux ménages entrant dans les plafonds de ressources du Prêt Social Location Accession (P.S.L.A). L'analyse du marché immobilier local et les échanges réguliers avec les professionnels de l'habitat au sein de la Conférence Intercommunale de l'Habitat (C.I.H) ont montré que de moins en moins de ménages entrant dans ces plafonds de ressources s'engagent dans la réalisation de logements à coûts abordables, le « produit PSLA » les sécurisant et les solvabilisant mieux.

A l'inverse, de nombreux ménages entrant dans les plafonds du prêt à taux zéro national se voient refuser le Passeport pour l'accession pour des logements à coûts abordables alors même qu'ils dépassent de peu le plafond PSLA.

Aussi est-il proposé de rééquilibrer le dispositif et de revaloriser les plafonds de ressources ouvrant droit au Passeport pour l'accession de 100 % du plafond PSLA à 125 % du plafond PSLA. Les conditions pour les ménages intermédiaires restent inchangées.

Le tableau ci-dessous résume les deux types de plafonds de ressources concernant les coûts abordables (modestes et intermédiaires), aidés et non aidés financièrement par Brest métropole :

Types de ménages	Ménages bénéficiant du Passeport pour l'accèsion (125 % plafonds PSLA)	Ménages intermédiaires pouvant acquérir des logements à coûts abordables sans aide financière de Brest métropole (140 % plafonds PSLA)
2 personnes	39 800 €	44 580 €
3 personnes	46 040 €	51 570 €
4 personnes	51 015 €	57 140 €
5 personnes et +	55 980 €	62 695 €

Cette actualisation est applicable à la date de la présente délibération et à tous les programmes immobiliers neufs en cours de commercialisation et à venir.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Bureau de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver l'actualisation des conditions d'éligibilité des acquéreurs bénéficiant du Passeport pour l'accèsion.

Avis commissions :

Avis de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Solidarités : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Bureau de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE